

CONSEIL MUNICIPAL DE GENETS 2023/01

Sur convocation du 23/03/2023, le Conseil Municipal s'est réuni le 29 mars 2023 à 20h00 au lieu ordinaire- salle de la mairie en séance publique – **sous la présidence** de Mme Le Maire Catherine BRUNAUD-RHYN.

Étaient présents : Mmes BRUNAUD-RHYN Catherine, FLEURY-EVERWYN Marie-Christine, FERRY Muriel
MM GAUTIER Hervé, HOUEL Alain, PAILLEY Christophe

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

LEFEVRE Daniel pouvoir à BRUNAUD-RHYN Catherine
MORALES Thierry, LECOQ Patrick, BOUTELOUP Magalie,

Secrétaire de séance : HOUEL Alain.

- Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame EWING Gin en date du 13 janvier 2023.
- Retrait du point n°11 de l'ordre du jour, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2022.

2023/01/01 Syndicat scolaire : Représentant

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune est représentée au syndicat scolaire du RPI par Mme FLEURY-EVERWYN, Mme EWING et en suppléante Mme BOUTELOUP.

Le conseil municipal doit suite à la démission de Madame EWING, nommer un nouveau représentant au syndicat scolaire du RPI Dragey-Ronthon, Genêts, Saint-Jean-le-Thomas.

Madame FLEURY-EVERWYN qui représente la commune et qui est également vice-présidente au syndicat scolaire propose la candidature de Mme FERRY Muriel.

Le conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame FERRY Muriel pour représenter la commune au syndicat scolaire.

2023/01/02 Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie : Rapport d'activité

Le conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, Maire,

Vu le code des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-39 et L.2121-29,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie,

Considérant que le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité,

Considérant que ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil Municipal.

Prend acte de la communication du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie.

2022/01/03 Congrès des Maires : remboursement des frais engagé par Madame le Maire

Vu les articles L2123-18, L2123-18-1 et L2123-12 du CGCT ;

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;

Pour rappel, l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais. Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance* ».

Il appartient donc au Conseil municipal d'autoriser le remboursement des frais engagés (déplacement, restauration et hébergement) par Madame le Maire pour cette mission exceptionnelle « représentation de la commune de Genêts au Congrès des maires » pour la semaine du 22 novembre 2022, pour un montant de 171 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le remboursement des frais réels engagés durant le congrès des maires 2022 par Mme le Maire sous présentation des justificatifs soit 171 €,.

2023/01/04 Travaux enfouissement des réseaux : Emprunt

Vu la délibération n° 2022/03/10 du conseil municipal du 30 mars 2022, autorisant les travaux d'enfouissement des réseaux,

Vu l'avis favorable de la commission travaux et finances du 14 mars 2023,

ARTICLE-1 : Madame le Maire de Genêts, est autorisée à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : **150 000 Euros**

dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **20 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **3,82 % - Taux Fixe**,

en mode d'amortissement progressif du capital

Le taux effectif global ressort à : **3,83139 %**

Le montant de l'échéance trimestrielle s'établira à 2 690.10 €.

Les frais de dossier d'un montant de 150€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal à l'unanimité s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4: Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la commune de Genêts à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

2023/01/05 Entrée d'agglomération : modification des limites de l'agglomération

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un rendez-vous avec l'agence routière départementale a eu lieu. Il a été soulevé la question de la sécurité des piétons du camping au parking de la vierge. L'agence routière propose de déplacer le panneau de limite d'agglomération afin que la commune puisse faire des aménagements (potelets, passage piétons, etc...).

La commission travaux et finances du 14 mars 2023, a émis un avis favorable sur le déplacement du panneau d'agglomération.

Madame le Maire propose au conseil municipal de déplacer le panneau d'agglomération au repère kilométrique RD 35E1 PRO+460 qui se situe après le camping en venant du bourg.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de déplacer la limite d'agglomération au repère kilométrique RD35E1 PRO+460.

2023/01/06 Épicerie : travaux

Madame le Maire informe les membres du conseil, que des travaux doivent être effectués à l'épicerie. Les ouvertures doivent être changées et le local de stockage doit être rénové afin d'être sécurisé.

Elle présente les devis, de l'entreprise DUCHEMIN, concernant le changement d'ouvertures de la façade et de rénovation des réserves. Le 1^{er} devis concernant les ouvertures s'élève à 11 061.15 € TTC et le 2nd est de 8 124.36 € TTC. Elle évoque la difficulté d'obtenir d'autres devis malgré des entreprises contactées, et une autre venue sur place mais n'étant pas intéressée pour établir le devis.

Les membres de la commission travaux et finances ont émis un avis favorable pour les travaux, lors de la réunion du 14 mars 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De lancer les travaux de changement d'ouverture et de rénovation du local de stockage**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer les devis de l'entreprise DUCHEMIN.**
- **Décide que cette somme sera financée par le legs reçu.**

2023/01/07 Logement 2 rue de l'avant garde : Travaux

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a urgence, pour raison sanitaire de refaire la salle d'eau du logement situé 2 rue de l'avant garde, Elle présente le devis fait par l'entreprise TEA d'Avranches, afin de refaire la salle d'eau du logement. Le montant du devis est de 7 205.27 €TTC.

Les membres de la commission travaux et finances du 14 mars 2023, ont émis un avis favorable, insistant sur le caractère d'urgence et la question devenue sanitaire pour la locataire.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De lancer les travaux de rénovation de la salle de bain**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise TEA d'un montant de 7 205.27 € TTC.**
- **Décide que cette somme sera financée par le legs reçu.**

2023/01/08 Fédération nationale des courses hippiques : redevance au titre des enjeux 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que la DGFIP a procédé au versement de la redevance attribuée aux collectivités locales au titre des enjeux que les sociétés des courses ont collecté en 2021, soit une somme de 43 430,81 €, Cette somme a été redistribuée à 50 % à l'agglomération Mont Saint Michel Normandie et les 50 autres pour cent sont répartis entre les communes de Genêts, Pontorson et Marcey-les-Grèves, communes ayant leur propre société des courses. Ainsi, la commune de Genêts a perçu 393,84 €.

Après discussion le Conseil municipal décide à l'unanimité, de reverser les 393,84 € à l'association « Société des courses de Genêts ».

2023/01/09 Entretien des cimetières : contrat de prestation de services

Madame le Maire rappelle au conseil que depuis plusieurs années la commune fait appel à une entreprise extérieure pour l'entretien des cimetières.

Le devis proposé a été étudié à la commission travaux et finances du 14 mars. Les membres de la commission ont émis un avis favorable pour 4 passages dans l'année pour un montant de 6 264 € TTC, pour l'association OSE environnement.

Après discussion le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'accepter le devis de l'association OSE Environnement pour 4 passages dans l'année pour un montant de 6 264 € TTC
- D'autoriser Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2023/01/10 CDG : convention archivage

Madame le Maire présente à la commission la convention d'utilisation pluriannuelle du service d'archivage du centre de gestion.

La convention est signée pour 3 ans, le tarif journalier est de 235€/ jour. Un devis sera établi à chaque demande d'intervention.

La commission travaux et finances a émis un avis favorable à la signature de cette convention en date du 14 mars 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention

Site internet de la commune

Sujet reporté.

En attente des devis. Suite à la demande de la commission finances du 14 mars 2023,

2023/01/11 Plan de financement de l'espace intergénérationnel

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 15 décembre 2022, un accord de principe a été voté sur le réaménagement de l'ancien stade en espace intergénérationnel. Elle présente le projet de financement.

Dépenses (études, travaux)		Recettes	
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs et taux d'aide	Montant
		Conseil départemental : 40 %	60 300.00 €
Maitrise d'œuvre	11 500 €	Conseil départemental : bonification +20% au montant d'aide	12 060.00 €
Implantation et Installation	9 900 €		
Terrassement	27 695 €		
Espaces verts (plantations)	42 322 €		
Jeux	36 600 €	Etat : DETR	7 519.00 €
Mobilier	24 400 €	Région	
Réhabilitation du bâtiment avec sanitaire		Europe	
		CA MSM N : FSR	10 000.00 €
		Maître d'ouvrage	62 538.00 €
TOTAL COUT DU PROJET	152 417 €	TOTAL	152 417.00 €

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le plan de financement proposé

- Autorise Madame le Maire à faire les demandes de subvention auprès des organismes.

Questions diverses

- Concours d'architecte du Conseil départemental de la Manche : après une première réunion la zone éligible retenue est le linéaire de l'église au moulin. Les candidats vont faire des propositions d'aménagement du bâti en relation avec les inondations.

Le projet est soutenu également par la DDTM, le CAUE, le conservatoire du littoral...

- 2 réunions publiques sur la thématique des inondations se sont déroulées en début de semaine.

- o Une à Saint Jean le Thomas avec les parlementaires qui se sont engagés à écrire au préfet, à l'initiative du collectif inondation.
- o Une à DRAGEY à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie pour réunir l'ensemble des propriétaires de la Claire Douve et réfléchir à une action commune d'entretien. Y participaient le sous-préfet, la DT-Sud, le Symel, le Conservatoire du Littoral, les maires des 3 communes concernées.

- Les travaux de l'église ont commencé.

- Les travaux de la place des halles sont commencés. Dans un premier temps, les agents du SMPGA changent la canalisation principale et remettent aux normes les compteurs d'eau des particuliers (compteur devant être en extérieur de l'habitation). Dans un second temps les entreprises pour l'enfouissement des réseaux interviendront (Ets STURNO pour le compte du SDEM).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

Le Maire

Le secrétaire de séance



Délibérations :

2023/01/01 Syndicat scolaire : Représentant

2023/01/02 Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie : Rapport d'activité

2022/01/03 Congrès des Maires : remboursement des frais engagé par Madame le Maire

2023/01/04 Travaux enfouissement des réseaux : Emprunt

2023/01/05 Entrée d'agglomération : modification des limites de l'agglomération

2023/01/06 Épicerie : travaux

2023/01/07 Logement 2 rue de l'avant garde : Travaux

2023/01/08 Fédération nationale des courses hippiques : redevance au titre des enjeux 2021

2023/01/09 Entretien des cimetières : contrat de prestation de services

2023/01/10 CDG : convention archivage

2023/01/11 Plan de financement de l'espace intergénérationnel

